

Le Comité de Suivi s'est tenu à l'Hôtel de Ville de Romainville, le mardi 26 juin à partir de 15h.

**Présents :**

<b>Sycotom</b>	Jacques GAUTIER	Président du Sycotom
	Martial LORENZO	Directeur Général des Services (DGS)
	Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques (DGST)
	Catherine BOUX	Directrice Générale Adjointe en charge de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets (DGAEPD)
<b>Ville de Romainville</b>	Corinne VALLS	Maire de Romainville
	Camille KERVRAN	Directrice de cabinet
	Amélie BOURGEOIS	Responsable Développement durable
<b>Est Ensemble</b>	Simon LARRECQ	Coordinateur des Clauses sociales Direction de l'emploi et de la cohésion sociale
	Joëlle LEBORGNE	Chargée d'opération Direction de l'Aménagement
<b>Ville de Bobigny</b>	Hervé LEUCI	Conseiller municipal en charge de l'Environnement
	Edouard LEMAIRE	Chef du service Développement durable
	Charlotte DESMARES	Chargée de projets urbains
<b>Ville des Lilas</b>	Mélanie GUILLEUX	Chargée de mission Développement durable
<b>Ville de Pantin</b>	Philippe LEBEAU	Conseiller municipal en charge de l'Energie, Transports et Lutte contre les pollutions
<b>SEQUANO</b>	Valentin HEIMBURGER	Chef de projets
<b>Environnement 93</b>	Colette SCHEYDER	Représentante
<b>FNE Ile-de-France</b>	Francis REDON	Représentant
<b>Ville de Paris – Service des Canaux</b>	Ana E. Silva	Chargée de développement

## Document envoyé en amont de la réunion aux membres :

- Présentation projetée en séance

## Synthèse des échanges :

- Mot d'accueil par Jacques Gautier, Président du Syctom

**Jacques Gautier** remercie les participants pour leur présence et tout particulièrement Corinne Valls, Maire de Romainville, pour avoir accepté d'accueillir cette huitième réunion du Comité de suivi. Il présente les excuses de Jacques Roudier, garant de la concertation qui, retenu pour un autre projet, n'a pas pu honorer le comité de sa présence.

Pour faire suite au précédent Comité de suivi, **Jacques Gautier** rappelle que le Syctom loue depuis 2013 la parcelle de Mora-le-Bronze (Bobigny) à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, et souhaite informer les membres du Comité de Suivi sur ce sujet. Suite à un accord conclu entre les élus du territoire, Corinne Valls, Maire de Romainville, Stéphane de Paoli, Maire de Bobigny et Gérard Cosme, Président de l'EPT Est Ensemble, il a été décidé d'affecter la totalité de l'emprise de ce terrain à la réalisation du projet

**Jacques Gautier** réaffirme les engagements du Syctom en termes d'intégration urbaine et architecturale de l'installation dans le secteur concerné de la ville de Romainville. Le projet tiendra également compte du souci de soigner l'entrée de ville de Bobigny. Dès lors, le Syctom se montrera vigilant quant au choix du groupement y compris de la maîtrise d'œuvre intégrée qui sera chargée de concevoir la future installation. Il rappelle que la procédure de dialogue compétitif permettra l'attribution d'un marché public global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de la future installation. Le Syctom souhaite également que les villes Romainville et Bobigny et l'EPT Est Ensemble puissent être associés durant la consultation des entreprises sous une forme qui reste à définir sur le plan juridique, dans le respect de la confidentialité de la procédure et des offres à remettre par les candidats.

Enfin, il rappelle le calendrier de la procédure précisant que le dossier de consultation des entreprises sera diffusé à la fin juin / début juillet 2018 et que le marché serait attribué en septembre 2019.

- Présentation de l'avancement du projet par Martial Lorenzo, Directeur Général des Services du Syctom

**Corinne Valls** souhaite rappeler le vœu du territoire d'être informé durant la consultation mais souhaite également insister sur l'impératif de confidentialité propre à l'analyse des offres, au regard du cadre légal institué en période de dialogue compétitif.

*Martial Lorenzo précise que le Syctom envisage, à la suite de leur demande, que des représentants de Romainville, Bobigny et Est Ensemble puissent participer (par exemple les DGS et non les élus au Comité syndical), avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Les modalités de confidentialité propres à la procédure de commande publique seront respectées. Actuellement en cours de rédaction, le Syctom communiquera ces informations aux collectivités concernées dès lors qu'elles seront finalisées.*

- Présentation du point d'étape sur la post-concertation par Martial Lorenzo, Directeur Général des Services du Syctom

**Colette Scheyder** demande si le quizz sur le séchage naturel, diffusé à l'occasion de l'exposition itinérante, peut être mis à la disposition du public.

*Martial Lorenzo indique que le quizz sera mis en ligne dans les plus brefs délais sur le site internet du projet.*

*Note hors réunion : Le quizz a été publié sur le site internet du projet le mercredi 27 juin 2018, il est disponible via le lien suivant.*

- Bilan de la 4<sup>ème</sup> Rencontre du Groupe Citoyens par Marie Hommeau, Directrice de l'agence de Paris de Neorama (AMO Concertation du Syctom sur ce projet)

**Francis Redon** aurait apprécié d'échanger avec les membres du Groupe Citoyens à l'occasion de cette réunion du Comité de suivi. Il considère que les temps accordés à l'échange avec le public lors de la concertation préalable organisée en 2017 ont été plus restreints que ceux prévus lors de la post-concertation, dans le cadre des Rencontres du Groupe Citoyens notamment. Par ailleurs, il s'interroge sur la légitimité de la rémunération de ses membres, prenant l'exemple des associations contribuant bénévolement au projet dans le cadre du Comité de suivi. Il souhaite connaître la position la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) relativement à ces rémunérations et plus particulièrement celle du garant de la post-concertation sur ce projet, Monsieur Jacques Roudier.

*Martial Lorenzo rappelle que lors de la concertation préalable sur le projet, le Sycotom a organisé quatre ateliers thématiques en septembre et en octobre 2017, ouverts à tous, offrant un cadre propice à l'échange et au dialogue, sans contrainte de temps (ces derniers ayant duré plusieurs heures). De plus, leurs comptes rendus exhaustifs sont disponibles sur le site internet du projet et ont été fidèlement reportés en comité de suivi.*

*Martial Lorenzo informe que le défraiement (et non la rémunération) des membres d'un Groupe Citoyens a été proposé aux membres du groupe citoyen en accord avec Monsieur Roudier. En effet, l'ambition de la post-concertation est de toucher tous les publics. Par ailleurs, les réunions du groupe citoyens se déroulent en présence du garant mais sans la présence de la direction générale du maître d'ouvrage pour permettre l'expression de tous. Martial Lorenzo fait savoir que le Sycotom prendra attache auprès du garant pour qu'une réponse soit apportée.*

**Compléments apportés par Monsieur Jacques Roudier, garant de la concertation, par mail adressé à M. Redon en date du 16 juillet 2018 (propos tenus hors réunion) :**

*" Les pratiques en la matière dans les concertations faites sous l'égide de la CNDP sont variables et de tels versements ne sont ni déconseillés, ni systématiques, dès lors qu'ils restent dans des limites de montant qui correspondent à un défraiement assez modeste par rapport au temps passé par les intéressés. Les spécialistes de la concertation considèrent que l'existence de ce défraiement peut contribuer à élargir la palette des citoyens qui acceptent de participer à la démarche et donc à élargir, plus généralement, la participation à la concertation. Ce qui est fait par le Sycotom et qui avait reçu mon accord préalable est donc bien conforme aux pratiques de la concertation publique."*

**Francis Redon** réaffirme que selon lui la concertation préalable a été insuffisante. Puis, il demande au Sycotom pourquoi les associations du Comité de suivi n'ont pas été conviées à la visite des installations du Smicval (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Garonne) organisée le 15 juin 2018. Il considère que cette visite aurait été enrichissante pour les associations se questionnant sur la pertinence de cet exemple et de son éventuelle inspiration dans le cadre du projet Romainville / Bobigny.

*Martial Lorenzo explique que la visite des installations du Smicval, à laquelle des élus du territoire et des partenaires techniques se sont rendus, a fait suite à une demande formulée par les élus du Sycotom en Comité syndical.*

*Le Sycotom mettra à la disposition du public un compte-rendu de la visite.*

*Note hors réunion : Le CR de visite est en ligne sur le site internet du projet : <http://projet-romainville-bobigny.sycotom.fr/wp-content/uploads/2018/07/Visite-Smicval-15juin-CR.pdf>*

**Corinne Valls** considère que la concertation préalable s'est correctement déroulée, dans le respect et l'écoute de tous. Elle craint que certaines critiques ne conduisent à remettre en question le principe même de la concertation. Elle comprend la remarque de Francis Redon, toutefois elle s'interroge sur la pertinence de la multiplication des débats, surtout lorsque ceux-ci concernent des sujets de fond qui ne sont pas directement liés au projet, mais aux débats sur la gestion des déchets de manière plus générale. Effectivement, des pistes d'amélioration sont à envisager dans le cadre d'une concertation mais il faut veiller à ne pas nier son intérêt. Elle salue l'effort et le temps accordés par les associations bénévoles actives lors la concertation préalable et insiste

sur le fait qu'il n'aurait pas été pertinent d'ajouter de nouveaux temps de dialogue et que toutes les personnes souhaitant contribuer au projet ont été en mesure de le faire dans le temps imparti.

**Corinne Valls** renouvelle les ambitions partagées par la Ville en termes de réduction des ordures ménagères résiduelles (OMR) et d'amélioration du geste de tri. Malgré de légères améliorations, le niveau souhaité n'est pas encore atteint.

Enfin, elle indique que le cadre de la post-concertation est différent de celui de la concertation préalable. La nature des thématiques abordées est distincte. Dans le cadre de la post-concertation, les thématiques portent davantage sur les expériences d'usage des citoyens, leurs envies et la « mise en musique » du projet plutôt que sur les éléments techniques sur le scénario à retenir, tel que cela avait été le cas lors de la concertation préalable.

*Jacques Gautier remercie Madame la Maire pour son intervention. Il comprend la remarque formulée par Francis Redon mais revient sur la nécessité de respecter le cadre réglementaire dans lequel une concertation s'inscrit.*

**Francis Redon** souhaite par ailleurs signaler une pratique observée sur le territoire d'Est Ensemble. A l'occasion de certains marchés forains et de manifestations sur la place publique, l'EPT a mis en place des poubelles rouges collectant les OMR. Alors qu'un souci d'harmonisation des couleurs de poubelles est porté par les territoires, il s'interroge sur la conformité des volontés politiques aux actions entreprises concrètement sur le territoire.

**Joëlle Leborgne**, précisant sa qualité de chargée d'opérations à la Direction de l'Aménagement d'Est Ensemble, souhaite apporter des précisions à ce sujet. Ces bacs rouges sont mis en place spécifiquement pour des manifestations temporaires. Associés à un ramassage spécifique, ils n'ont pas de lien avec le geste de tri effectué au quotidien. En complément de sa réponse, **Joëlle Leborgne** indique qu'elle sollicitera le service concerné - la Direction de la Prévention et de la Valorisation des déchets – pour qu'il apporte de plus amples explications.

**Colette Scheyder** indique que la réponse apportée par Joëlle Leborgne est similaire à celle qu'il lui a été formulée par le service concerné de l'EPT. Néanmoins, elle estime qu'il est nécessaire de fournir à tous les habitants une explication claire au sujet de l'utilisation de ces bacs et regrette que le geste de tri ne soit pas encouragé lors de ces manifestations. A l'occasion du Festival des murs à pêches à Montreuil le 20 mai 2018, elle a constaté que ces poubelles n'étaient pas utilisées par le public à cause d'un manque d'information et d'un format peu adéquat.

**Corinne Valls** approuve la remarque de Francis Redon et de Colette Scheyder. Elle annonce qu'elle en informera les élus et services concernés. Elle considère dommageable de disposer de telles poubelles lors de manifestations temporaires étant donné que cette pratique contribue à brouiller les messages et ne participe pas à l'amélioration du geste du tri. Elle ajoute que ces manifestations sont des opportunités efficaces pour permettre de diffuser les bonnes pratiques de tri.

*Jacques Gautier annonce qu'il avait été constaté une légère baisse de la production d'OMR en 2017. En revanche, cette production est en hausse depuis janvier 2018 sur l'ensemble du territoire du Sycotom. Les efforts sont donc à poursuivre et à accentuer.*

A l'occasion des événements ponctuels organisés par les villes, **Edouard Lemaire** signale que la demande de poubelles adaptées est à la charge de la municipalité. Il prend l'exemple du cross de Bobigny organisé pour les élèves de la commune en avril dernier pour lequel il a été expressément demandé à l'EPT la mise à disposition de poubelles de tri.

*Jacques Gautier précise que le Sycotom n'intervient pas dans les interactions de ce type entre les collectivités.*

- Présentation des prochaines étapes par Martial Lorenzo, Directeur Général des Services du Sycotom

**Colette Scheyder** demande si les prix des tonnages indiqués dans le rapport d'activité du Sycotom pour l'année 2017 seront reconduits pour l'année 2018 (exemple de la tonne d'ordures ménagères et d'objets encombrants fixée à 94€).

*Martial Lorenzo* répond que le Comité syndical du Sycotom, en début de mandat, a validé une prospective financière s'appuyant sur une constance des taux. Par conséquent, lors du prochain vote du budget, ces taux seront reconduits, sous réserve de la décision des élus.

*Jacques Gautier* complète en spécifiant que les élus, comme les citoyens, ont besoin de lisibilité. Or, le Sycotom prend des engagements de long terme, la stabilité est donc un impératif en regard des dépenses futures, telles que la programmation des travaux, les frais de fonctionnement et les investissements. En conséquence, sauf crise éventuelle, ces chiffres devraient rester constants.

**Colette Scheyder** souhaite que ces prix soient communiqués aux administrés par les collectivités, considérant que leur consultation permettrait de renforcer la sensibilisation.

*Jacques Gautier* rappelle qu'il appartient aux municipalités elles-mêmes le choix de communiquer ces informations. Il est à noter que les élus font face à des enjeux de priorisation, compte-tenu de la multitude d'informations que les collectivités souhaitent transmettre à leurs administrés.

**Jacques Gautier** remercie les membres du Comité de suivi pour leur participation. Il rappelle qu'en période de consultation des entreprises les réunions du Comité se feront plus rares et seront d'une plus courte durée.

Il souhaite à tous les membres du Comité de suivi de passer d'agréables vacances et leur donne rendez-vous au prochain comité qui se tiendra à la fin de l'année 2018.